



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU Séance du 27 JUIN 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT-SEPT du mois de JUIN à VINGT HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 21 juin 2022.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Amine KARIM - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN – Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT - Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MAURY - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - Mathilde HOUSSET-WEBER - Florence BERTHO - Gulten CIKCIKOGLU - Samira SFAIHI - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET – Radouane FRIKACH – Brigitte ROBIN – Boris BATAIS – Gilles ERNOULT – Mylène CANEVET – Ghislaine THEPIN - Claude CADOT – Jean-François GARCIA – Fatiha REDISSI formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Lydie JACQUET, Alain PANTAIS, Ozkan ERTURK, Boris BATAIS, Claude CADOT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) : Fatiha REDISSI

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Lydie JACQUET, excusée, a donné pouvoir à Lamine NAHAM pour voter en son nom ;
Ozkan ERTURK, excusé, a donné pouvoir à Véronique PINEAU pour voter en son nom ;
Alain PANTAIS excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION, pour voter en son nom ;
Boris BATAIS, excusé, a donné pouvoir à Gilles ERNOULT pour voter en son nom ;
Claude CADOT, excusé, a donné pouvoir à Mylène CANEVET, pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Cindy DELANOE ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et l'extrait du compte-rendu ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 21 juin et 28 juin 2022, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

ORDRE DU JOUR :

1 – Lecture des Procès Verbaux du 28 mars 2022 et du 25 avril 2022.

Les procès-verbaux sont validés.

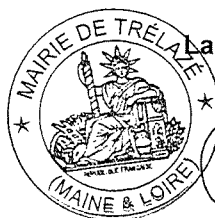
N°		Décision
2	Action sociale – Mission de Prévention Spécialisée – Répartition des Subventions 2022 – Renouvellement de la convention.	Adoptée à l'Unanimité
3	Sujétions particulières – Utilisation des Anciennes Ecuries par la Ville de Trélazé du 1 ^{er} janvier au 29 mai 2022.	Adoptée avec 4 voix contre
4	Sujétions particulières – Utilisation d'Aréna Loire Trélazé par la Ville de Trélazé – Activités scolaires, associatives et clubs sportifs du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2022.	Adoptée avec 4 voix contre
5	Convention entre la Ville de Trélazé et la Régie Aréna Loire Trélazé, visant à l'organisation du Festival de Trélazé – Approbation et autorisation de signature	Adoptée avec 4 Abstentions
6	Angers Loire Métropole – Entretien et renouvellement du parc de l'éclairage public et enfouissement des réseaux – Appel de fonds de concours – Approbation	Adoptée avec 6 Abstentions
7	Angers Loire Métropole – Révision de l'attribution de compensation – Transfert de la Voirie à la communauté urbaine	Adoptée avec 6 Abstentions
8	Budget Principal – Décision modificative n°2 – Exercice 2022.	Adoptée avec 6 Abstentions
9	Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs	Adoptée à l'Unanimité
10	Plan Jeunesse – Attribution d'aides	Adoptée à l'Unanimité
11	Environnement – Plans d'eau du Vissoir et de la Chevalerie – Classement en eaux libres de deuxième catégorie	Adoptée à l'Unanimité
12	Urbanisme – ZAC de la Guérinière – Dossier de réalisation – Cahier des prescriptions urbaines, architecturales, environnementales et paysagères – Avenant n°8	Adoptée à l'Unanimité

Le Maire de la Ville de TRELAZE soussigné, certifie que le présent extrait du compte-rendu de la séance du 27 JUIN 2022 a bien été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

TRELAZE, le 28 juin 2022

Le Maire

Lamine NAHAM



Pour extrait certifié conforme,

TRELAZE, le 28 juin 2022

Le Maire

Lamine NAHAM

